



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL *Séance du 28 Mars 2013*

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mmes Sylvie BLIN, Denise CARDINAL, Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

Étaient représentés : Mmes Michèle PEUDENIER, Annick GILLES et M. Stéphane BIGOT qui avaient donné procuration respectivement à Mmes Michèle LEMERCIER, Simone RABINEAU et à M. Christophe BETTON conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 14 Février 2013 est adopté par tous les présents.

M. Paul GARNIER a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 06-2013 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées de mars à juin 2013 par le Service Jeunesse dans le cadre de l'accueil de loisirs « Les Châtelets.

N° 07-2013 : Signature des contrats de réservation du séjour organisé par le Service Jeunesse des Bizeuls pour la période du 15 au 19 juillet à l'ESAT du Haut Anjou – Relais du Misengrain – 49520 Noyant la Gravoyère et au centre Anjou Sport Nature – route de la Mayenne – 49 220 La Jaille Yvon. Fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement + activités sports) à 170 € (QF ≤ 900 €) et 175 € (pour Q.F. > 900 €).

N° 08-2013 : Signature du contrat de réservation du séjour organisé par le service Jeunesse des Bizeuls pour la période du 8 au 12 juillet auprès de Fougères Communauté – Base de plein air Chenedet – 35 Landéan. Fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement + activité équitation) à 140 € (QF ≤ 900 €) et 145 € (pour Q.F. > 900 €).

N° 09-2013 : Signature du contrat de réservation du séjour organisé par le service Jeunesse des Bizeuls pour la période du 22 au 26 juillet auprès de l'Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public des Côtes d'Armor- Le Hedraou – 22 Perros Guirec. Fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement+activité nautique) à 170€ (QF ≤ 900 €) et 175€(pour Q.F. > 900 €).

N° 10-2013 : Passation d'un avenant au contrat de maintenance du photocopieur de l'accueil de la Mairie avec la Société AJP de Bruz (35) pour une période d'un an à compter du 28 Février 2013..

N° 11-2013 : Passation d'un contrat de maintenance pour la « gestion » du nouveau site internet de la Ville avec la société Voyelle de Rennes/Chantepie pour une durée de 3 ans et une redevance forfaitaire de 300 € H.T. établie sur la base 5 Heures.

N° 12-2013 : Signature du contrat de réservation du séjour organisé par le service Jeunesse « les châtelets » pour la période du 15 au 19 juillet auprès de Sun Loisirs – Domaine du Trémelin – 35 IFFENDIC. Fixation du tarif pour ce séjour, par enfant (hébergement + activités escalade, VTT,) à 100 €.

N° 13-2013 : Passation d'un nouveau contrat de maintenance concernant le photocopieur de l'accueil de Loisirs des Bizeuls avec la société Touiller Organisation de Laval, pour la période du 21 Février 2013 au 11 Juin 2015 et une redevance forfaitaire de 72,80 € H.T sur la base de 1 000 copies.

URBANISME

ACQUISITION FONCIERE LIEUDIT « LES TOUCHES » - AVENUE DE PARIS

Suite à exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder auprès de la succession de Louis Derbré à l'acquisition des parcelles sises « Les Touches », Avenue de Paris, cadastrées AT 212p, AT 213 et AT 218 d'une contenance totale de 84a 78ca, terrains classés au PLU en zone réservée à l'activité et aux loisirs.

A cet effet le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à **signer le compromis de vente et l'acte de vente** à intervenir sur la base d'un prix global et forfaitaire de 10 000 € correspondant à l'avis du Domaine.

CONTOURNEMENT NORD DE L'AGGLOMÉRATION – AVIS FAVORABLE SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2012, le Conseil Municipal, à la demande du Conseil Général, maître d'ouvrage de ce projet, s'est prononcé en faveur de la variante A retenue par le comité de pilotage comme parti d'aménagement du projet de contournement Nord de l'agglomération.

Le 22 janvier à l'occasion d'une dernière réunion publique, le Conseil Général a clôturé officiellement la phase dite de « concertation du projet » dont Monsieur le Maire présente le bilan final.

Ce bilan final prenant en compte les observations émises lors du déroulement de cette phase de concertation, le Conseil Municipal à l'Unanimité **émet un avis favorable** sur ledit bilan final de cette concertation

PATRIMOINE

VENTE DE L'ENTREPOT DES ATELIERS MUNICIPAUX RUE LELIEVRE

Dans la perspective d'un développement de leur activité, les Caves QUINTON via la SCI JADIMENI dont le siège social est à Ernée , 2 avenue Mozart, sollicite l'acquisition des anciens ateliers municipaux rue Lelièvre dont elle occupe aujourd'hui une partie en location.

Après visite sur place par la commission Patrimoine et évaluation de ce bien par les services du Domaine, considérant que ces locaux servent actuellement d'entrepôt et peuvent être à terme libérés dans le cadre d'une réorganisation des services techniques, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à **procéder à cette vente** aux conditions principales suivantes :

- * prix de vente : 60 000 €
- * paiement : 40 000 € à la signature de l'acte et 20 000 € à « tempérament » à raison de 5 000 €/an de 2014 à 2017
- * entrée en jouissance : à la signature de l'acte pour la partie actuellement en location et en 2017 pour la partie aujourd'hui occupée par les ateliers municipaux.
- * frais de géomètre et de notaire en sus pour l'acquéreur.

VENTE DES LOCAUX DE LA GENDARMERIE, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire expose que la commune a l'opportunité de vendre pour un projet immobilier la gendarmerie actuelle sise 15 Avenue du Général de Gaulle.

Après état des lieux, la SAS du Relais dont le siège social est situé 8 rue Lavoisier à INGRÉ (Loiret) propose d'acquérir ce bien pour un montant de 248 000 €

Pour mémoire les caractéristiques de la gendarmerie sont les suivantes :

- * superficie cadastrale du terrain : environ 2 600 m²
- * superficie de planchers développée hors œuvre : 1 242 m² comprenant 3

niveaux.

Ce bâtiment a été livré le 15 octobre 1980 suite à permis de construire n° 53- 77-50-932 en date du 18 novembre 1977.

Le service du Domaine interrogé ayant donné son accord sur le prix proposé, le Conseil Municipal à l'Unanimité **autorise** Monsieur le Maire à **procéder à cette vente** aux conditions de prix susvisées et à signer à cet effet le compromis ainsi que l'acte de vente à intervenir.

JEUNESSE - EDUCATION

SORTIES PEDAGOGIQUES ET VOYAGES SCOLAIRES ANNÉE 2013

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal attribue chaque année un crédit budgétaire aux écoles d'Ernée pour l'organisation de leurs voyages scolaires et de leurs projets pédagogiques

Sur l'avis favorable de la Commission Education, le Conseil Municipal, à l'Unanimité **décide** de reconduire ce dispositif **et de porter** pour 2013 de 7,00 € à 7,10 € par élève la participation de la Commune attribuée à cet effet.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME SUR LES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la réforme des rythmes scolaires.

Cette réforme organise la semaine scolaire sur la base de 24 heures d'enseignements pour tous les élèves, réparties sur neuf demi-journées avec le mercredi matin (ou par dérogation le samedi matin), durant 36 semaines.

Les heures d'enseignements quotidiennes sont, dans le cadre de cette réforme, organisées à raison de 5h30 maximum dont 3h30 au plus par demi-journée.

La pause méridienne du midi ne peut être inférieure à 1H30.

En plus des heures d'enseignements, certains élèves « en difficulté scolaire » désignés par les professeurs des écoles pourront, avec l'accord des parents, bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC) à la charge de l'Education Nationale.

Cette nouvelle organisation du temps scolaire implique en revanche de nouvelles modalités d'accueil des enfants sur le temps périscolaire à la charge de la commune (dits Temps d'Activités Périscolaires : TAP).

La loi indique que cette réforme s'appliquera à la rentrée de septembre prochain sauf demande de dérogation d'un an déposée par le Conseil Municipal auprès de l'Inspection académique départementale avant la fin mars 2013.

Sur le plan local, les conseils d'écoles en concertation avec les directeurs d'établissements ont été consultés sur les bases :

- d'une organisation qui fixe les temps d'activités périscolaires à la charge de la commune :
 - * de 13H45 à 14H30 pour les maternelles
 - * de 16H00 à 16H45 pour les primaires

➤ d'un projet éducatif territorial qui sera mis en place progressivement dans le cadre d'un comité de suivi réunissant membres de la commission scolaire, enseignants et représentants des parents d'élèves, étant convenu que pour la première année ces temps d'activités périscolaires seraient partagés entre ateliers et « garderies éducatives » afin de maîtriser les coûts et pouvoir assurer un encadrement qualifié.

- d'une gratuité pour les familles de ces temps d'activités périscolaires.

Au vu de cette proposition, prenant acte des obligations posées par la loi et des possibilités d'accueil périscolaire pouvant être assurées par la Commune,

- le conseil de l'école élémentaire Fernand Vadis s'est prononcé pour une application de cette réforme à la rentrée de septembre 2013. par 9 abstentions, 0 vote contre, et 14 votes pour,
- le conseil de l'école maternelle publique, s'en référant à la loi et après avoir fait part de diverses interrogations voire d'inquiétudes, n'a pas souhaité procéder à un vote,
- l'école St Vincent de Paul a confirmé son souhait d'adhérer à cette nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2013,

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil municipal par 23 voix pour et 6 abstentions (Mlle Odile REBOURCIER, Mmes Christine BERTHELOT, Sylvie RUAMPS, MM. Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE et par procuration M. Stéphane BIGOT),

* **donne son accord** pour mettre en application cette réforme à la rentrée de septembre 2013 aux conditions ci-dessus explicitées étant convenu que l'année scolaire 2013/2014 sera appréhendée comme une année d'expérimentation, l'objectif étant par ailleurs sur le plan financier de contenir les coûts de cette réforme scolaire à la charge de la commune dans la limite maximale de la dotation accordée par l'Etat annoncée à raison de 50 €/élève.

AFFAIRES FINANCIERES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIÉTÉ POMOLOGIQUE POUR ORGANISATION DU CONCOURS DEPARTEMENTAL 2013

La Société pomologique d'Ernée organisant, dans le cadre de son 120^{ème} anniversaire, le concours départemental à la Salle Constant Martin du 11 au 14 Octobre prochain, le Conseil municipal **décide d'accorder à cette association une subvention de 400 €**

CONSTRUCTION DE NOUVELLES TRIBUNES AU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

La construction des nouvelles tribunes du stade pouvant faire l'objet d'une subvention du Conseil Général au titre des équipements sportifs et socio-éducatifs (installations spécifiques) plafonnée à 23 100 €, le Conseil Municipal **décide de solliciter cette subvention de 23 100 €** auprès du Conseil Général.. Pour mémoire après appel d'offres, le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 495 210,77 € TTC , soit 414 055,83 H.T. et le plan de financement s'établit comme suit :

* montant des travaux et honoraires:	495 210,77 €
* subvention ministère de l'intérieur :	40 000,00 €
* participation FFF (avance remboursable) :	20 000,00 €
* subvention Conseil Général :	23 100,00 €
* emprunt 2013 :	170 000,00 €
* autofinancement et FCTVA:	242 110,77 €

SALLE DES SPORTS ET DOJO : APPROBATION D'UN ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU LOT « MAÇONNERIE »

La SARL HUAULT Maçonnerie envisage de sous-traiter une partie de son marché : lot « maçonnerie » à la SARL GUNDUZ et Fils de UROU ET CRENNES (61) pour les « travaux de ravalement ». Le montant de la prestation sous-traitée s'élève à 21 799,00 € H.T. soit 26 071,60 € TTC.

A cet effet le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à **signer l'acte spécial** de sous-traitance à intervenir.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES

Le Conseil Municipal à l'Unanimité **décide d'admettre** en non valeur diverses créances déclarées irrécouvrables par le Trésor Public concernant la cantine scolaire et la garderie (année 2009) pour un montant global de 77,50 €.

PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2013. Elaboré en commissions et conformément au débat d'orientation budgétaire, ce budget a été établi :

➤ **sans augmentation des taux des impôts communaux** (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) et sans augmentation des taxes locales (taxe sur l'électricité, taxe d'aménagement,) , l'objectif étant :

- de continuer à contenir les dépenses de fonctionnement, considérant par ailleurs que la salle des sports sera livrée pour janvier 2014 et la nouvelle gendarmerie pour octobre 2013.

- de dégager un autofinancement comparable aux années précédentes pour financer les investissements.

- de « se garder » une réserve de l'ordre de 285 000 € en fonctionnement et de 75 000 € en investissement en cas de dépenses imprévues

➤ avec pour priorité d'achever les programmes de travaux en cours tout en limitant le recours à l'emprunt (pour ne pas augmenter les charges financières)

Suite à cet exposé et après avoir pris connaissance des dépenses et recettes détaillées du budget, le Conseil Municipal à l'Unanimité:

* autorise le Maire à affecter au budget primitif 2013 les résultats comptables provisoires de fonctionnement 2012 comme suit :

	Fonctionnement 2013	Investissement 2013
Budget Ville	+ 874 187,54 €	+ 999 468,37 €
Budget Développement Local	+ 68 363,14 €	

* autorise le Maire à intégrer au budget développement local 188 043,72 € au titre des excédents d'investissement mis en réserve en 2008 et 2009 .

* décide de reconduire pour 2013 les mêmes taux d'imposition qu'en 2012 ce qui représentera un montant de ressources fiscales attendu 2013 de 2 683 895 € lequel se répartit comme suit :

Taxes	Bases	Taux 2012	Taux 2013	Produit attendu 2013
Taxe d'Habitation	4 934 000 €	17,46	17,46	861 476 €
Taxe Foncière (bâti)	5 128 000 €	33,23	33,23	1 704 034 €
Taxe Foncière (non bâti)	258 200 €	45,85	45,85	118 385 €

* adopte à l'Unanimité le Budget Primitif 2013 lequel s'équilibre comme suit :

Budget	Fonctionnement	Investissement **	Votes
Budget Général	8 266 924,34 €	7 658 235,32 €	UNANIMITE
Budget Développement Local	1 412 000,00 €	1 104 696,42 €	UNANIMITE

** y compris restes à réaliser 2012

Ce budget fixe par ailleurs :

- à 10 000 € la subvention versée au CCAS pour 2013

- à 150 380,72 € la subvention annuelle versée à l'OGEC (contrat d'association) pour le fonctionnement de l'école St Vincent de Paul et porte à 1,41 €/repas, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2013, la participation de la commune au service de la cantine de l'école St Vincent de Paul

Outre l'achèvement de la salle de sports et de la gendarmerie en cours, les principaux travaux 2013 programmés au budget sont les suivants :

- collecte des ordures ménagères : création d'un nouveau site de bornes sélectives enterrées et installation de bornes sélectives au cimetière

- construction au stade des tribunes du terrain d'honneur et aménagement d'un plateau multisports

- mise en œuvre d'un premier programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux : Médiathèque, Trésor Public, Syndicat d'Initiative et d'une étude de faisabilité sur la Mairie

- renovation thermique du cinéma (chauffage), de l'ex cantine garderie Bld Duvier, de la salle Constant Martin (remplacement fenêtres étage Sud)

- voirie urbaine : poursuite des travaux d'aménagement de l'Avenue de Paris (enfouissement des réseaux entre la rue du Douanier Rousseau et le giratoire de la rue de Normandie) et mise en œuvre d'un programme de rénovation de la voirie dans divers quartiers

- voirie rurale : poursuite du programme de rénovation de la voirie communale
- lancement « d'un plan éclairage public » : remplacement des candélabres de la Place Mazarin, de la rue Surcouf et modernisation du réseau (interventions sur les armoires de commande et création d'interconnexions)
- grosses interventions sur bâtiments communaux : groupe scolaire (travaux de toiture 5e tranche), club de l'amitié (réfection couverture), logements Bld du collège (remplacements d'huisseries)...
- équipements scolaires et péri-scolaires : mise en place de tableaux numériques interactifs à l'école élémentaire Fernand Vadis et installation de nouveaux jeux publics aux Bizeuls ainsi qu'au Jardin de l'Europe.

Zones d'Activités – Lotissements – Interventions Industrielles

Par ailleurs, au titre du Développement Local, le budget prévoit notamment en 2013 :

- l'achèvement de la viabilisation des Hauts de Belle Plante (rue des Coquelicots)
- l'achèvement de la viabilisation du Parc d'Activités des Sémondières
- la remise à niveau de la voirie de la ZA du Fay (tronçon Ferme du Fay → entreprise Pigeon)
- et les études portant sur la création d'un nouveau lotissement communal ainsi que d'un nouveau parc d'activités route de Laval

QUESTION DIVERSE

ALIENATION D'UN TRONÇON DE CHEMIN RURAL NON DÉNOMMÉ SIS « LES VILLIERS DU MILIEU » - CESSION COMMUNE D'ERNEE/Mr Bruno BODIN : AUTORISATION DE SIGNER L'ACTE A INTERVENIR SUITE A ENQUETE PUBLIQUE

Suite à la délibération du 14 Février dernier et à l'enquête publique qui a eu lieu du 6 mars au 21 mars, prenant acte des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal :

* **autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession** de ce délaissé communal cadastré provisoirement BN 316 /a d'une contenance de 5a 63ca au profit de Monsieur Bruno BODIN, domicilié lieudit « Montgueret » commune de MONTENAY, au prix de 0,61 € le m², frais d'enquête, de bornage et de notaire en sus, à charge également pour l'acquéreur de rétablir l'écoulement naturel des eaux de pluie par l'installation d'un drain..

Pour Extrait Conforme.

Le Secrétaire de Séance,



Paul GARNIER

Le Maire



Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.